

Accompagner dans un contexte de violences intrafamiliales

RS6364 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	332, 332t
Formacode(s)	44011, 44072
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	19/07/2023
Date d'échéance	19/07/2026

Certificateur(s)

ASSOCIATION POUR LA FORMATION ET LA RECHERCHE EN INTERVENTION SOCIALE · SIRET : 83833964600013

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Depuis près de 20 ans, de nombreux Plans nationaux, Grenelle et Livre blanc se sont succédés sur la question de la lutte contre les violences faites aux femmes, aux enfants, aux personnes en situation de handicap et personnes âgées, dans un contexte intrafamilial.

Systématiquement, la nécessité de formation des professionnels a été mise en avant, pour améliorer la détection, l'accueil, l'accompagnement des victimes, des enfants co-victimes et des auteurs.

En premier lieu, les professionnels concernés ont été ceux de la santé (médecins et personnels non médicaux à l'hôpital, par exemple), des forces de l'ordre (police, gendarmerie) et de la justice (magistrats).

Des professionnels d'autres secteurs doivent également être formés pour pouvoir repérer, signaler et aider les victimes : personnels de l'éducation nationale, professionnels de la petite enfance et de l'accueil péri-scolaire et les travailleurs sociaux et médico-sociaux exerçant dans les différents secteurs de l'action sociale (protection de l'enfance, handicap, personnes âgées ...).

Le projet de certification Accompagner dans un contexte de violences intrafamiliales vise le développement de compétences spécifiques permettant une meilleure prise en charge des personnes concernées.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Les compétences attestées sont les suivantes :

C1 Repérer une situation de violences intrafamiliales afin d'adapter sa posture professionnelle, dans le cadre de ses missions d'accueil et d'accompagnement de personnes.

C2 Effectuer des démarches de protection en urgence, le cas échéant, afin de mettre les victimes de violences intrafamiliales à l'abri des auteurs.

C3 Soutenir les victimes de violences intrafamiliales dans l'accès aux droits afin de faire reconnaître leur statut et d'éviter de nouvelles violences.

C4 Evaluer une situation de violences intrafamiliales prenant en compte l'ensemble des parties prenantes (ou protagonistes) dans la perspective de construire des objectifs d'accompagnement pertinents, notamment à travers le projet personnalisé, des victimes, des enfants co-victimes et/ou des auteurs.

C5 Accompagner les victimes dans leur travail de reconstruction, en prenant en compte les mécanismes psychologiques engendrés par les violences intrafamiliales.

C6 Intervenir, le cas échéant, auprès des enfants co-victimes de violences intrafamiliales, dans une perspective systémique, afin de mener un accompagnement global de la famille.

C7 Inscrire son action dans un accompagnement pluridisciplinaire, en tenant compte des spécificités de chaque

partenaire, au bénéfice des victimes de violences intrafamiliales .

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

- être titulaire d'un diplôme du secteur éducatif, social ou sanitaire ;
- avoir suivi le parcours de formation Accompagner dans un contexte de violences intrafamiliales.
- avoir une expérience significative dans le domaine d'au moins un an.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, VAE

Le jury est composé d'un binôme constitué d'un intervenant de l'ESEIS et d'un représentant professionnel employeur/encadrant ou professionnel menant des accompagnements en contexte de violences intrafamiliales.

En fonction du nombre de candidats, plusieurs jurys peuvent être sollicités.

Base légale

Date de décision	19/07/2023
Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	19/07/2026
Date de dernière délivrance possible	19/01/2027

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/6364/>